



PROJET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

La mise en place d'une stratégie à long terme de développement de la ville

Le projet de développement communal a pour objet de déterminer sur les bases d'un diagnostic les enjeux globaux d'un développement cohérent de la commune, afin d'apporter un outil qui vise à la mise en place d'une **politique prospective de développement** c'est-à-dire :

**avoir une vision à long terme du devenir de la commune ;
donner les moyens de fixer des objectifs de développement clairs et pérennes**

Une politique prospective définit un outil de programmation et de gestion des nouveaux projets permettant une cohérence d'ensemble à la fois dans le temps et dans l'espace.

A l'issue de cette vision globale, le projet prioritaire, en lien avec la stratégie de développement et le projet politique de la collectivité, sera présenté dans le cadre du financement par le département au titre du Fond d'Aménagement Communal.

SOMMAIRE

I- PRESENTATION DU CONTEXTE COMMUNAL	page 05
A) PRESENTATION GENERALE	page 07
1. L'aménagement de l'espace	page 07
2. La démographie	page 10
3. L'économie	page 12
4. Le logement	page 14
5. Les équipements et services communaux	page 15
B) ANALYSE DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT	page 17
Combs-La-Ville : « une ville à la campagne »	Page
Les potentialités du territoire de Combs-la-Ville	page
II- STRATEGIE COMMUNALE : AXES ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT	page 19
1. Le cadre de vie et l'aménagement du territoire	Page 21
2. La transition Ecologique et Energétique	page 23
3. La dynamique commerciale /le développement économique	page 25
4. Les équipements communaux et les services	page 27
III- LE PROJET PRESENTE AU TITRE DU FOND D'AMENAGEMENT COMMUNAL	page 29
La transformation du Gymnase Beausoleil en un centre unique de pratique des arts martiaux (DOJO)	
A) L'analyse des besoins	page 31
B) Le préprogramme	page 33
C) L'estimation financière prévisionnelle	page 40

Envoyé en préfecture le 03/06/2022

Reçu en préfecture le 03/06/2022

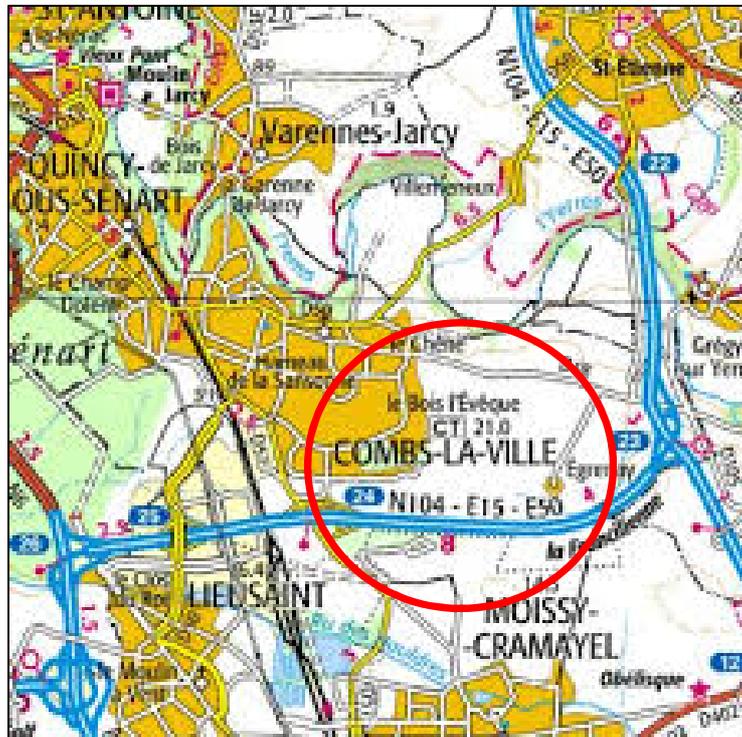
Affiché le 03/06/2022



ID : 077-217701226-20220530-DEL_30MAI22__1-DE



PARTIE - I - PRESENTATION DU CONTEXTE COMMUNAL



Envoyé en préfecture le 03/06/2022

Reçu en préfecture le 03/06/2022

Affiché le 03/06/2022



ID : 077-217701226-20220530-DEL_30MAI22__1-DE

A) PRESENTATION GENERALE

1. L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Combs-la-Ville, un territoire en Seine-et Marne

La situation Géographique

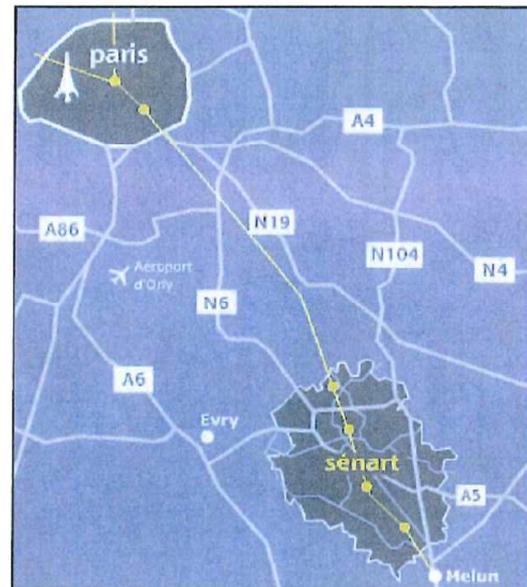
Située au Nord-Ouest du pays briard, la commune de Combs-la-Ville s'est développée entre la forêt de Sénart à l'Ouest, la rivière de l'Yerres au Nord et le plateau de Brie à l'Est et au Sud.

Le territoire communal de Combs-la-Ville s'étend sur 1448 hectares et se découpe en quatre parties équilibrées :

- La forêt (plus de 100 hectares)
- Des espaces agricoles protégés : le plateau d'Egrenay a été classé en « espace agricole à préserver et à valoriser » dans le SDRIF en 2013
- L'habitat urbain
- Les zones d'activités économiques

La commune se situe à la limite Ouest du département de la Seine-et-Marne avec le département de l'Essonne, à 35km au Sud Est de Paris et à 15km au Nord de Melun préfecture du département de la Seine-et-Marne.

Les communes limitrophes de Combs-la-Ville sont : Varennes-Jarcy, Brie-Comte-Robert, Evry-Grégy, Moissy-Cramayel, Lieusaint, Tigery et Quincy-sous-Sénart.



L'historique de l'urbanisation

Le développement urbain de la commune s'est fait historiquement le long de la RD 48 et de la RD 50 depuis le village originel.

L'extension urbaine s'est ensuite faite en direction de l'Ouest et de la gare. Le village a vu son caractère d'origine se modifier peu à peu sans que cependant sa structure primitive ne disparaisse.

Depuis, le développement urbain s'est fortement accru avec une typologie spatiale très marquée tout en maîtrisant l'évolution de la population et en préservant les espaces verts : parcs, jardins, espaces verts et boisés faisant de ce fait de Combs-la-Ville « une ville à la campagne ».

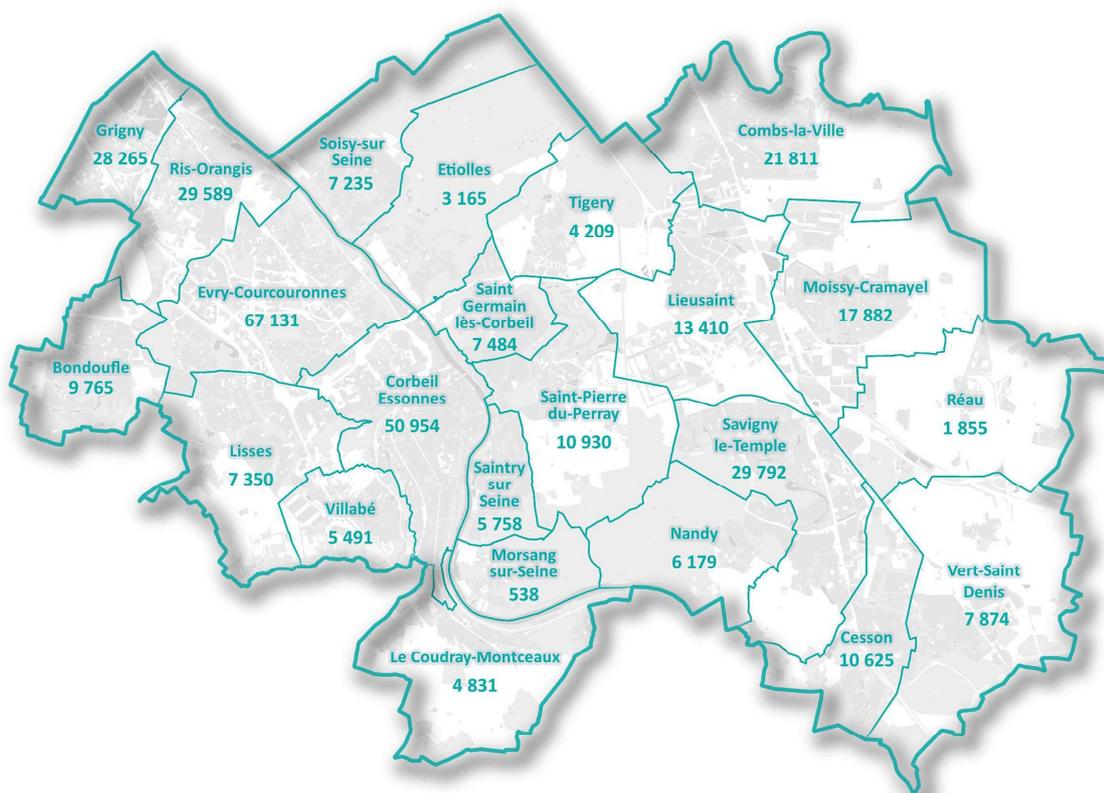
Concernant les zones d'activité, la zone de Parisud a contribué dans un premier temps à l'extension urbaine de la commune dans la partie Sud-Ouest de son territoire et la réalisation actuelle de l'Ecopôle constitue la dernière tranche de cette extension du tissu urbain à usage d'activités jusqu'à la limite Sud du territoire.

Combs-la-Ville au sein d'une intercommunalité récente et dynamique Grand Paris Sud (GPS)

Initialement Ville nouvelle de Sénart et membre de l'agglomération de Sénart, Combs-la-Ville est l'une des huit villes de Seine-et-Marne à avoir intégré la communauté d'agglomération Grand Paris Sud avec Moissy-cramayel, Réau, Vert-Saint-Denis, Cesson, Nandy et Savigny-le-Temple.

1. Une intercommunalité récente et dynamique

Avec ses 352 123 habitants et ses 23 communes *, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud – Seine Essonne Sénart (GPS) est la 2^{ème} communauté d'agglomération d'Ile de France en nombre d'habitants.



* Bondoufle, Cesson, Combs-la-Ville, Corbeil-Essonnes, Etiolles, Evry Courcouronnes, Grigny, Le Coudray-Montceaux, Lieusaint, Lisses, Moissy Cramayel, Morsang-sur-Seine, Nandy, Réau, Ris-Orangis, Saint Germain lès Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Savigny-le-Temple, Soisy-sur-Seine, Tigery, Vert Saint-Denis, Villabé

Elle est issue de la fusion des agglomérations de Sénart, Evry Centre Essonne, Seine Essonne, du San de Sénart en Essonne et de la commune de Grigny jusqu'alors intégrée à l'agglomération des Lacs de l'Essonne. Cette fusion s'est déroulée dans le cadre de la mise en œuvre du SRCI (Schéma Régional de Coopération Intercommunale) qui a pour objet de réorganiser la grande couronne francilienne (arrêté inter préfectoral du 15 février 2015).

Dans les années 60, Evry et Sénart faisaient partie des cinq pôles choisis pour maîtriser la croissance démographique de la région parisienne (avec Saint Quentin en Yvelines, Cergy-Pontoise et Marne la Vallée).

Crée par un décret de 1973, l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) a pour mission l'aménagement et le développement de l'Opération d'intérêt national (OIN) « Sénart » en Essonne et en Seine et Marne. Son périmètre a d'ailleurs été étendu afin d'ajuster la cohérence et la conduite des opérations d'aménagement nécessaires au projet de pôle économique du secteur de Paris Villaroche.

La population de Grand Paris Sud est plutôt jeune (24 % des habitants ont moins de 14 ans) et une croissance soutenue (+ 1,5 % entre 2011 et 2016 et + 4,3% entre 2016 et 2021). Le taux de chômage approche 14 % et le taux de pauvreté est de 19,4 %. Ils sont supérieurs à ceux constatés en Ile de France, en Seine et Marne et en Essonne.

2. Une géographie variée au sud du Grand Paris

A l'ouest de la Seine, le territoire est plutôt urbanisé en particulier le long de la RN 7 et de l'autoroute A6 (Evry Courcouronnes et Corbeil-Essonnes).

A l'est de la Seine, l'urbanisation est moindre avec une large présence de terres agricoles et d'espaces forestiers (forêt domaniale de Sénart et forêts régionales de Rougeau et Bréviande).

Grand Paris Sud est un territoire varié, composé à la fois de communes très urbanisées et de communes semi-rurales.

3. Les compétences

Le projet de territoire adopté le 23 juin 2017 fixe 4 axes stratégiques en vue d'un développement intégré du territoire :

- Des transports qui connectent et relient ;
- L'économie et la formation au service de la valeur du territoire et de l'emploi ;
- La culture, le sport et l'envie d'apprendre à tout âge ;
- La qualité de vie au quotidien.

GPS exerce de plein droit au lieu et place des Communes membres les compétences obligatoires suivantes :

- Le développement économique ;
- L'aménagement de l'espace communautaire ;
- L'équilibre social de l'habitat ;
- La politique de la ville ;
- GEMAPI ;
- L'accueil des gens du voyage ;
- La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- L'eau ;
- L'assainissement des eaux usées ;
- La gestion des eaux pluviales urbaines.

Envoyé en préfecture le 03/06/2022
Reçu en préfecture le 03/06/2022
Affiché le 03/06/2022
ID : 077-217701226-20220530-DEL_30MAI22__1-DE



Les compétences facultatives / supplémentaires sont les suivantes :

- La création, l'aménagement et l'entretien de voirie et de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- La création, la gestion, l'entretien et la maintenance de l'éclairage public et de la signalisation tricolore lumineuse ;
- La signalisation horizontale et verticale ;
- En matière d'énergie ;
- La valorisation de la Seine et de ses berges ;
- La défense extérieure contre l'incendie ;
- L'action ou opérations d'aménagement ;
- Les Transports et mobilités ;
- La construction d'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- La politique sportive.

2. LA DEMOGRAPHIE

Une évolution démographique de la population maîtrisée

Si la population de Combs-la-Ville a presque doublé entre 1975 et 1990 pour passer de 11 000 habitants à près de 20 000 habitants en raison du tissu résidentiel de la commune et des flux migratoires que cela a induit, la croissance s'est ensuite fortement ralentie pour se situer à 0,3% par an depuis 2015 (cf. graphique ci-dessous).

La forte croissance liée à son appartenance à la ville nouvelle de Sénart et aux urbanisations réalisées dans le cadre de la ville nouvelle sont donc aujourd'hui maîtrisée pour se situer, depuis 2015, à une évolution annuelle de +0,3%.

	Population légale au 1 ^{er} janvier 2020*	Evolution annuelle depuis 2015*
Combs-la-Ville	22 383	+ 0,3%
Grand Paris Sud	352 688	+ 1,2%
Essonne	1 296 130	+ 0,9%
Seine-et-Marne	1 403 997	+ 0,7%
Île-de-France	12 174 880	+ 0,5%

*Les données de populations légales publiées au 1^{er} janvier 2020 se réfèrent à la population au 1^{er} janvier 2017, dernier recensement en date de l'INSEE, et celles de 2015 au recensement de 2012

Evolution annuelle de la population depuis 1962



Aujourd’hui, Combs-la-Ville souhaite poursuivre cette maîtrise de l’évolution de sa population et ne pas dépasser les 23 000 habitants.

La population par âge

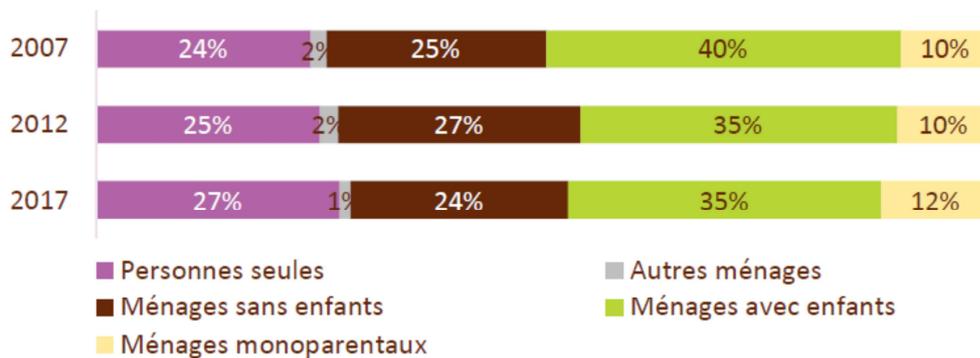
52 % de la population ont entre 20 et 59 ans. Le pourcentage de la population des moins de 20 ans (28%) est légèrement supérieur à celui de l’Île de France (26%). La population de la commune est globalement plus âgée que celle de l’agglomération mais moins âgée que celle du département.

	- de 20 ans	20-59 ans	60 ans et +	Indice de jeunesse
Combs-la-Ville	28%	52%	20%	1,5
Grand Paris Sud	31%	53%	16%	2,0
Essonne	27%	53%	20%	1,4
Seine-et-Marne	28%	53%	19%	1,4
Île-de-France	26%	54%	20%	1,3

Le Profil familial de la population

On dénombre **8 667 ménages** en 2017 à Combs-la-Ville pour une **taille moyenne de 2,55**. Cette constitution des ménages est en baisse depuis 1968, où elle atteignait 3,2 personnes et est sensiblement supérieur à la moyenne nationale (2,2 en 2017). La part des ménages de **personnes seules représente 27% en 2017** contre 24% en 2007.

Evolution de la structure des ménages de la commune depuis 2007



La proportion des familles monoparentales est également en hausse.

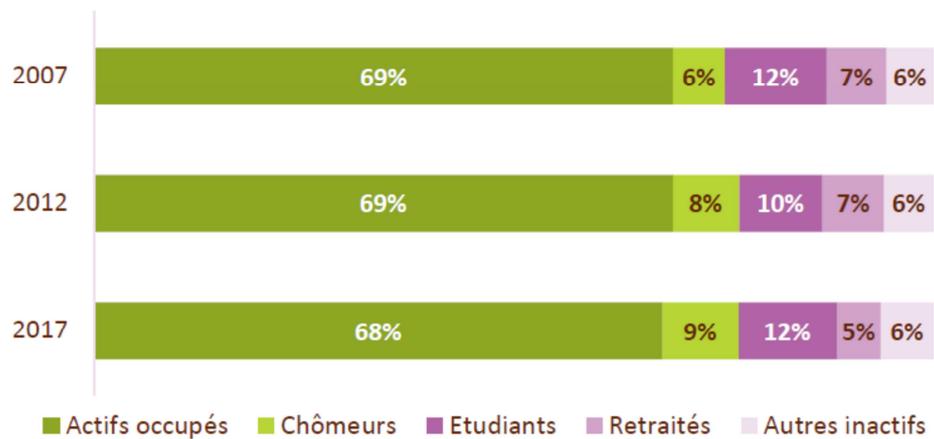
Le niveau de vie des ménages se situe à 23 470€ en moyenne par an par Unité de Consommation. Ce revenu est proche du revenu médian disponible pour les ménages d’Île de France et légèrement supérieur au revenu médian annuel de la Seine et Marne et de Grand Paris Sud. La part de ménages imposés s’élève à 66%. Le taux de pauvreté est de 11% contre 11,6% en Seine-et-Marne et 18,8% sur Grand Paris Sud.

3. L’ECONOMIE

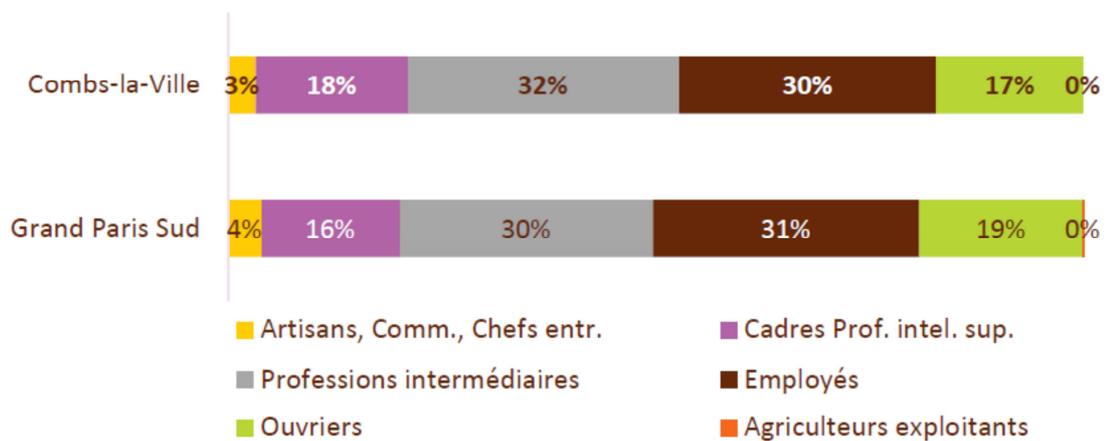
La population active

La ville enregistre un fort taux de population active avec 68% des 15 à 64 ans en activité. Cette donnée est stable depuis une dizaine d’année. La population active se compose essentiellement d’employés (30%) et de professions intermédiaires (32%).

Évolution de l'activité de la population âgée de 15 à 64 ans de la commune depuis 2007



Catégories socio-professionnelles des actifs



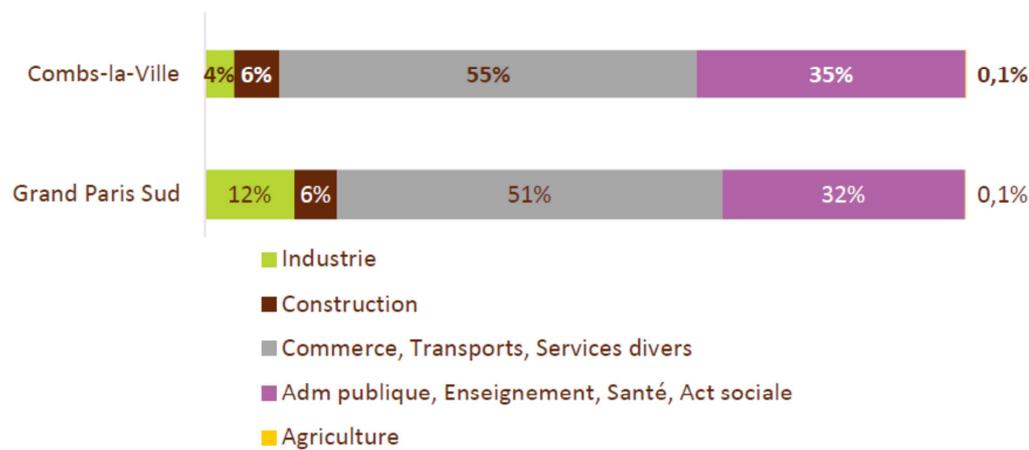
33% des actifs travaillent sur le territoire de l'agglomération Grand Paris Sud.

L'emploi

Il y a **5475 emplois sur Combs-la-Ville**, pour 55% dans les secteurs du commerce, transports et services divers. L'importance des activités de services peut-être illustrée par l'importance des activités logistiques implantées dans la commune et notamment dans les zones d'activités de Parisud.

Plusieurs zones d'activités réalisées à des époques différentes accueillent les activités communales : la zone du « Haut du Breuil », l'espace économique et commercial de l'Ormeau, la zone d'activités de Parisud I, IV, VI et depuis peu l'Ecopôle.

Secteur d'activité des emplois

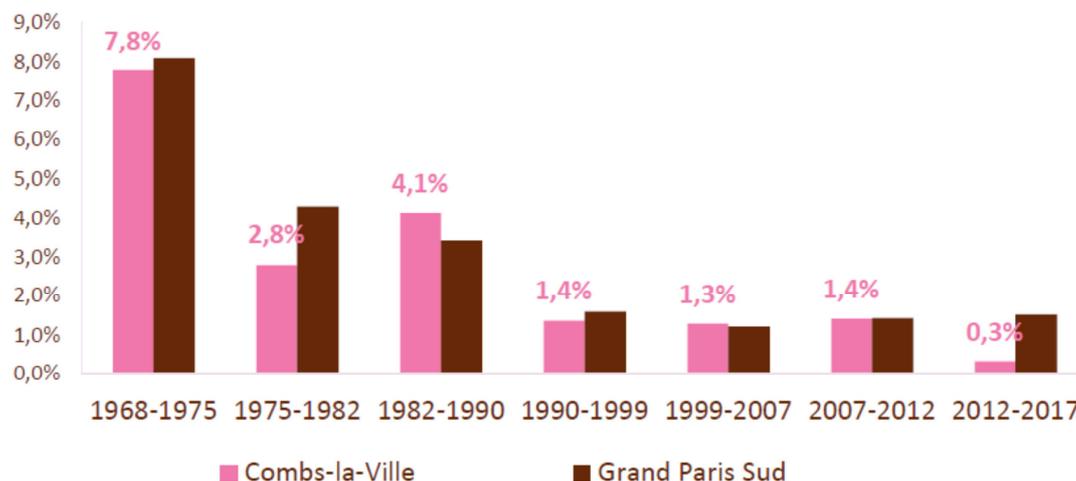


4. LE LOGEMENT

Le nombre de logement sur Combs-la-Ville est de 9 222.

La production de logement s’est réalisé en grande partie de 1948 à 1975. Entre 2012 et 2017 l’évolution annuelle du nombre de logement se situe à 0,3% et ce pourcentage est à mettre en corrélation avec la volonté de maitriser l’évolution de la population.

Evolution annuelle du nombre de logements depuis 1968



94% des logements correspondent à des résidences principales et 64% des occupants sont propriétaires. La proportion du types de logement des résidences principales est de 55% pour des maisons et 44% d’appartements.

Le taux de logements sociaux au 1^{er} janvier 2019 est de 23,7%.

5. LES EQUIPEMENTS ET SERVICES COMMUNAUX

Le niveau des équipements collectifs sur la commune est très bon. En revanche, la structure commerciale souffre de l'absence d'une centralité forte.

Les équipements administratifs

Les services communaux de Combs-la-Ville sont répartis entre 6 sites :

L'hôtel de ville situé Esplanade Charles de Gaulle

Le Pôle Social (services action sociale/ CCAS, prévention)

La Police Municipale

Le château de la Fresnaye (services sport, animation culturelle et festive et la jeunesse)

Un Centre Social : «Trait d'Union

Le Centre Technique Municipal (services infrastructures, superstructure, environnement)

Les équipements scolaires

Ecoles maternelles

Ecole Beausoleil , Ecole de La Noue , Ecole Paloisel , Ecole de la Tour d'Aleron , Ecole du Chêne , Ecole de L'Orée du Bois, Ecole des Quincarnelles , Ecole Sommeville

Ecoles élémentaires

Ecole Beausoleil, Ecole de La Noue, Ecole Paloisel , Ecole de la Tour d'Aleron, Ecole du Chêne, Ecole de L'Orée du Bois, Ecole des Quincarnelles, Ecole Sommeville

Les collèges

La commune compte deux collèges qui représentent un effectif répartis entre :
Les Aulnes et Les Cités Unies

Les lycées

La commune compte deux lycées qui représentent un effectif répartis entre :
Le lycée Galilée et Le lycée J. Prévert

Les équipements culturels

La Maison des jeunes et de la culture

La Coupole qui est le principal centre d'animation culturelle de la commune. Son influence s'étend sur tout le territoire de Sénart. La Coupole abrite la médiathèque, la ludothèque, le conservatoire.

Les équipements Petite Enfance

2 crèches collectives : Les Farfadets (40 berceaux) et Les Mousaillons (40 berceaux)

1 crèche familiale : Ribambelle (57 berceaux)

La Halte jeux : Les lutins

Un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

Les équipements sociaux

- 1 résidence le « Pré aux Tilleuls »
- 2 EHPAD : Maison du Grand Chêne et les Patios de l'Yerres
- 1 résidence pour personnes en situation de handicap et de vieillissement Idalion

Les équipements sportifs

Le Centre aquatique Camille Muffat qui comprend un bassin sportif de 25m, un bassin nordique de 25m, un bassin ludique, un bassin d'apprentissage, une patageoire, un espace de bien-être, un espace cardio et fitness.

5 complexes sportifs et gymnases : le complexe sportif Salvador Allende, le gymnase Beausoleil, le complexe sportif Jacques Cartier, le gymnase de La Noue à la Sansonne et le complexe sportif Paloisel.

Le parc des sports Alain Mimoun, comprenant :

- 1 stade d'honneur avec une piste d'athlétisme (piste, aires de sauts en hauteur, en longueur et de triple saut, saut à la perche, aires de lancers)
- 1 terrain d'entraînement en synthétique, 1 un terrain en schiste, 1 terrain stabilisé.
- Tennis : 6 courts en béton poreux, 2 courts en terre battue, 2 courts couverts.
- 2 terrains de jeux de boules.
- Des espaces verts dédiés à la promenade et à la détente.
- 1 foyer vestiaire et une tribune de 200 places.
- 2 terrains de rugby en gazon (« Roger Couderc ») et un foyer vestiaire.

Les équipements commerciaux

12 commerces d'alimentation générale : 7 grandes surfaces (Intermarché à l'Ormeau, Lidl à Pablo Picasso, G20 à l'Abreuvoir, Franprix place de l'an 2000, Carrefour contact avenue de Quincy, Grand Frais à l'Ormeau, Picard à la Gare), 5 épicerie et So bio

1 marché couvert

8 boulangeries + 1 dépôt de pain

2 boucheries

7 cafés + 1 bar à chicha

3 hôtels ou chambres meublées (Kyriad, Le Fontenoy, le Sommeville)

28 restaurants à emporter et/ou sur place + prochainement 2 restaurants à l'Ecopole

5 pharmacies

B) L'ANALYSE DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

Combs-la-Ville : « une ville à la campagne »

Situé à 35km de Paris et bénéficiant d'un territoire bien desservi au niveau des transports, Combs-la-Ville bénéficie d'un cadre de vie agréable, proche de la campagne, qui fait d'elle une « ville à la campagne ». A l'origine de cette ville nouvelle, Si l'urbanisation a été rapide, celle-ci est aujourd'hui maîtrisée malgré une forte pression urbaine et immobilière qui reste liée à la proximité de Paris. L'absence d'étalement urbain, la sanctuarisation des terres agricoles d'Egrenay ont permis à la Ville de garder son authenticité par la présence de quartiers bien identifiés par une architecture spécifique.

Si la Ville ne possède pas de centre ville identifié, l'offre de commerce est bien présente dans chaque quartier et le niveau d'équipements et de services restent supérieur aux villes de même strate.

Dans ce contexte attractif, plusieurs enjeux de développement sont à prendre en compte pour les années futures :

❶ La préservation du cadre de vie

Pour garder sa spécificité de « Ville à la campagne », Combs-la-Ville doit préserver son environnement naturel et paysager, favoriser, la nature en ville, poursuivre la maîtrise de son développement urbain tout en affirmant la vocation et la spécificité de ses différents quartiers ;

❷ La poursuite de sa transition écologique et énergétique en préservant la biodiversité, la ressource en eau et en impulsant une politique de sobriété sur l'aménagement du territoire ;

❸ Le maintien de la dynamique commerciale et le développement économique

Dans les années futures, Combs-la-Ville doit s'efforcer de maintenir les locomotives alimentaires dans les commerces de proximité, veiller à ne pas saturer l'offre, favoriser les pôles commerciaux de proximité et du marché communal, accompagner et soutenir le commerce de proximité.

❹ Le maintien de son niveau d'équipements et de services en adaptant l'offre aux évolutions de la population et aux nouvelles attentes et en amenant les services au plus près des usagers « aller vers ».

Les potentialités du territoire de Combs-la-Ville

LES ATOUTS

LE CADRE DE VIE

- ▶ Un paysage et un cadre de vie de qualité « une ville à la campagne »
- ▶ Une absence d'étalement urbain 0% artificialisation nette
- ▶ La sanctuarisation des terres agricoles d'Egrenay
- ▶ Des quartiers bien identifiés par une architecture spécifique (ex. : Bois l'Evêque, Beausoleil,..)

LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGÉTIQUE

- ▶ Volonté politique forte de préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et de la valorisation de la place de l'arbre

LA MOBILITÉ

- ▶ Un territoire bien desservi au niveau des transports
- ▶ La proximité de Paris et de bassins d'emplois attractifs pour les familles
- ▶ Existence d'une trame de liaison douce bien desservie

LE DEVELOPPEMENT/SOUTIEN ECONOMIQUE

- ▶ Présence d'une offre commerciale dans chaque quartier
- ▶ Zone économique de l'Ecopôle en développement

LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- ▶ Des équipements et services diversifiés

LE LOGEMENT

- ▶ Une offre complète en terme de mixité et de typologie de services

LES FAIBLESSES

LE CADRE DE VIE

- ▶ Une absence de Centre-Ville identifié
- ▶ Un développement urbain qui n'est pas toujours harmonieux (manque de d'unité)

LA MOBILITÉ

- ▶ Une absence de liaison directe avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud

LE DEVELOPPEMENT/SOUTIEN ÉCONOMIQUE

- ▶ Un signalétique des équipements et des commerces obsolètes

L'ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- ▶ Des équipements diversifiés à rénover

LES OPPORTUNITÉS

LE CADRE DE VIE

- ▶ Mise en place d'une Opération d'Aménagement Programmée (OAP)
- ▶ S'appuyer sur les identités de quartier et le patrimoine existant pour un développement urbain harmonieux

LA MOBILITÉ

- ▶ Réfléchir au Plan Local de Déplacement
- ▶ Actionner les leviers pour une prolongation du Tzen jusqu'à Combs-la-Ville
- ▶ Mener une réflexion sur la stratégie et la gestion du stationnement

LE DEVELOPPEMENT/SOUTIEN ECONOMIQUE

LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- ▶ Réfléchir à une rénovation des équipements en lien avec l'évolution des pratiques
- ▶ Engager des dynamiques de réseaux dans le domaine de la santé

LES MENACES

LE CADRE DE VIE

- ▶ Une forte pression urbaine et immobilière liée à la proximité de Paris
- ▶ Une problématique liée aux stationnements

LE DEVELOPPEMENT/SOUTIEN ECONOMIQUE

- ▶ Un risque de fermeture des centres commerciaux de proximité

LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- ▶ Une rénovation des équipements à l'identique sans prendre en compte l'évolution des pratiques
- ▶ Un risque de diminution de l'offre médicale



PARTIE - II -

STRATEGIE COMMUNALE

AXES ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT



Envoyé en préfecture le 03/06/2022

Reçu en préfecture le 03/06/2022

Affiché le 03/06/2022



ID : 077-217701226-20220530-DEL_30MAI22__1-DE

1. Axe de développement : Le cadre de vie et l'aménagement du territoire

INTRODUCTION

- ▶ Combs-la-Ville peut-être classée dans la catégorie des villes proche de Paris qui bénéficie d'un cadre de vie agréable proche de la campagne.
- ▶ Très impliquée depuis de nombreuses années dans la préservation de son environnement elle s'efforce de poursuivre son développement de façon harmonieuse et protectrice de ce cadre de vie «vert». La commune a notamment préservé l'espace agricole du plateau d'Egrenay de toute urbanisation, fixant ainsi les limites de la ville aux limites actuelles.
- ▶ Il lui faut aujourd'hui veiller à un développement urbain qui soit architecturalement cohérent et maîtrisé.



Mixité d'habitats dans un cadre de vie agréable

1. Axe de développement :

Le cadre de vie et l'aménagement du territoire

LA STRATÉGIE COMBS-LA-VILLAISE

- ▶ **Préserver un environnement naturel et paysager de qualité**

- ▶ **Favoriser la Nature en ville**

- ▶ **Maitriser et équilibrer le développement urbain**

- ▶ **Réaffirmer la vocation et la spécificité des différents quartiers**

LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- ▶ **Préserver les différents espaces naturels**
 - ◆ Espaces agricoles, boisés, parcs urbains, zones humides
 - ◆ Identifier leurs potentialités (réservoir de biodiversité, ...)

- ▶ **Travailler sur le maillage vert de la commune :**
 - ◆ Pour connecter les espaces naturels entre eux,
 - ◆ Pour favoriser la création de corridors écologiques (TVB)

- ▶ **Placer la nature en ville au cœur des projets :**
 - ◆ Réduire l'impact de l'urbanisation (coefficients de biotope différenciés en fonction des caractéristiques et des enjeux de chaque zone, mesures compensatoires,...)
 - ◆ Encourager la création d'espaces verts de qualité et respectueux du biotope dans les projets urbains

- ▶ **Recenser et Identifier le patrimoine bâti à préserver :**
 - ◆ Bâti remarquable isolé, quartiers à l'architecture spécifiques...

- ▶ **Amorcer une réflexion qualitative :**
 - ◆ Sur les formes urbaines et les architectures les plus adaptées à chaque quartier afin de garantir une densification respectueuse du tissu urbain existant

- ▶ **Favoriser une gestion vertueuse et économe des espaces :**
 - ◆ Lutte contre l'étalement urbain

- ▶ **Redynamiser la partie Nord de la zone d'activités économiques de l'Ormeau :**
 - ◆ Envisager les possibilités de reconversion de cette zone en perte d'attractivité à vocation exclusive d'activité en programmant une opération d'aménagement mixte logement/activité

2. Axe de développement : La transition écologique et énergétique

INTRODUCTION

- ▶ Dynamique et innovante, Combs-la-Ville est engagée depuis 2001 dans une politique de transition écologique et énergétique ambitieuse.
- ▶ La mise en place d'un Plan Environnement Collectivités, la mutualisation et la préservation des ressources (La Mer Commence Ici), l'acquisition d'un parc de véhicules électriques notamment, ont permis de maîtriser les consommations énergétiques au fil des années.
- ▶ L'arrêt légal des pesticides sur espaces verts, voirie et cimetière (ce dernier étant accompagné d'un programme triennal de végétalisation) a été anticipé plusieurs années avant les délais légaux.
- ▶ L'Atlas de la Biodiversité communale mené depuis plusieurs années a apporté connaissance et pédagogie pour mener des actions de restauration, une adaptation des pratiques de gestion et des actions de sensibilisation à destination des acteurs du territoire.
- ▶ Ses actions en faveur de la lutte contre les espèces invasives (frelon asiatique et chenille processionnaire) font référence.
- ▶ Combs-la-Ville est la première Ville de France à avoir signé la Déclaration des Droits de l'Arbre en 2019.
- ▶ Toutes les actions menées en faveur de la biodiversité lui ont valu d'être reconnue comme Territoire Engagé pour la Nature.



Le site aménagé de la Couture

2. Axe de développement :

La transition écologique et énergétique

LA STRATÉGIE COMBS-LA-VILLAISE

- ▶ **Préservation de la biodiversité**

- ▶ **Préservation de la ressource en eau**

- ▶ **Poursuivre une politique de sobriété sur l'aménagement du territoire, les travaux, fournitures et services en concertation avec les citoyens**

- ▶ **Favoriser la Place de l'Arbre en Ville : se doter d'une politique de préservation de l'arbre ambitieuse**

LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- ▶ **Poursuite des actions de restauration de la biodiversité sur la commune et pratiques de gestion écologiques sur les espaces publics**
- ▶ **Aménagement du site de la Couture**
- ▶ **Poursuite des opérations citoyennes en faveur de la préservation du cadre de vie :**
 - ◆ Avec les habitants et les écoles (éco-délégués)
 - ◆ Opérations nettoyage, chantiers participatifs)
- ▶ **Sensibilisation :**
 - ◆ Animations, Inventaires naturalistes
 - ◆ Sorties nature pour sensibiliser les habitants à la biodiversité
 - ◆ Animations avec les scolaires

- ▶ **Restaurer les milieux humides :**
 - ◆ Mares, bassin de rétention, bords de l'Yerres...
- ▶ **Arrêter l'utilisation des pesticides sur les terrains sportifs**
- ▶ **Création de parkings Infiltration des eaux pluviales à la parcelle**
- ▶ **Restaurer la trame bleue (abaissement des ouvrages)**

- ▶ **Politique d'achats responsables**
- ▶ **Révision du Plan local d'Urbanisme**
- ▶ **Signature du Pacte de Transition et création d'un comité de suivi**

- ▶ **Adopter une Charte de l'Arbre**
- ▶ **Réaliser un inventaire du patrimoine arboré**
- ▶ **Planter des mini-forêts sur la commune avec les habitants (chantiers participatifs)**
- ▶ **Favoriser la trame verte dans le cadre de la Charte forestière de Sénart**
- ▶ **Actions de sensibilisation avec les habitants :**
 - ◆ Concours de l'Arbre de l'Année
 - ◆ Conférence
 - ◆ Exposition
 - ◆ Projection

3. Axe de développement :

La dynamique commerciale et le développement économique

INTRODUCTION

- ▶ Combs-la-Ville fait face comme de nombreuses communes de France à des difficultés pour maintenir le commerce de proximité en ville.
- ▶ En l'absence de centre-ville, elle a la particularité d'avoir su maintenir des pôles commerciaux de proximité dans chacun des quartiers avec une locomotive alimentaire de moyenne surface dans chacun des pôles.
- ▶ Malgré cela l'offre n'est pas très diversifiée et il est difficile d'attirer de nouveaux commerces.
- ▶ En revanche le marché communal essentiellement alimentaire fonctionne plutôt de façon satisfaisante même si l'attractivité de cette dernière année a surtout été encouragée par la crise sanitaire.



Le centre Pablo Picasso et son parking vont être totalement rénovés et réhabilités

3. Axe de développement :

La dynamique commerciale et le développement économique

LA STRATÉGIE COMBS-LA-VILLAISE

- ▶ **Maintenir les locomotives alimentaires dans les commerces de proximité**
- ▶ **Veiller à ne pas saturer l'offre et empêcher l'installation sur la ville d'une nouvelle enseigne de moyenne surface alimentaire**
- ▶ **Favoriser l'attractivité des pôles commerciaux de proximité et celle du marché communal**
- ▶ **Accompagner et soutenir le commerce de proximité existant**

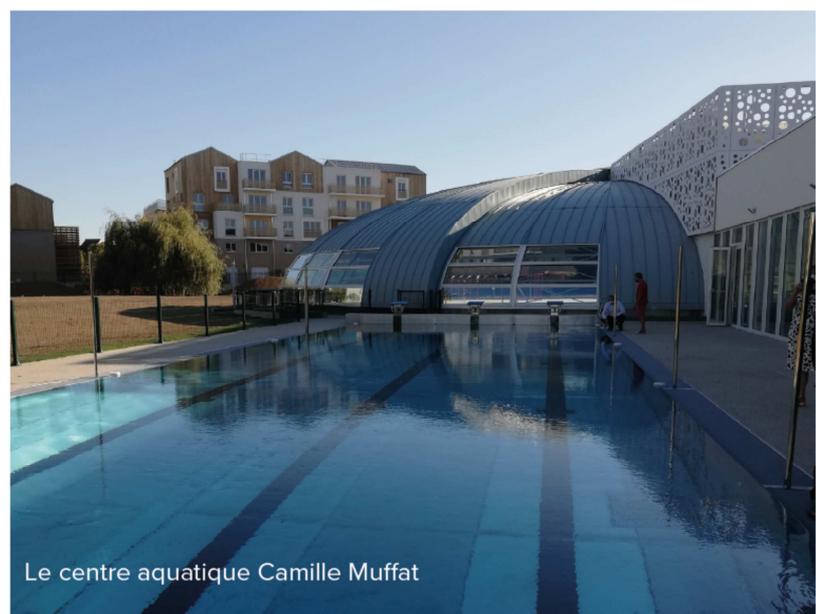
LES ACTIONS À METTRE EN OEUVRE

- ▶ **Requalification totale du centre commercial Pablo Picasso :**
 - ◆ Projet de réhabilitation de Lidl qui a accepté de déployer son nouveau concept de magasin plus moderne et plus qualitatif sur le site actuel
 - ◆ Rénovation de la galerie commerciale par le propriétaire PP Invest avec le maintien du boulanger sur site et la recherche de nouveaux commerces pour la galerie
 - ◆ Rénovation du parking Pablo Picasso par la commune pour améliorer les sens de circulation, perméabiliser et végétaliser le parking, créer des places PMR et rendre l'espace de stationnement optimal et bien conçu.
- ▶ **Requalification du parking de l'Abreuvoir :**
 - ◆ Le centre commercial de l'Abreuvoir est privé mais les copropriétaires ont accepté de céder le parking du centre commercial à la commune qui va le rénover pour participer à l'attractivité du centre.
- ▶ **Dans la ZAE de l'Ormeau :**
 - ◆ Problématique de vieillissement de la zone et d'attractivité. La friche commerciale suite au déménagement d'Intermarché est en train de se résoudre par l'installation d'un concept de stockage : « Box à la carte ». La commune envisage la mise en place d'une Opération d'Aménagement Programmé sur la zone afin de mixer les activités à du logement pour redynamiser la zone.
 - ◆ À proximité la création de l'Écopole doit permettre également de redynamiser la zone grâce à l'installation d'un restaurant, d'un hôtel et d'une boulangerie / restauration rapide.
- ▶ **Signalétique :**
 - ◆ La commune doit repenser toute la signalétique obsolète de la commune et en particulier la signalétique des pôles commerciaux de proximité afin d'améliorer leur attractivité.
- ▶ **Marché couvert :**
 - ◆ Un test a été lancé au marché communal : pour attirer des commerçants volants le prix du droit de place est diminué pour chaque séance du mercredi et du samedi durant 6 mois. L'objectif est de créer une dynamique visuelle à l'extérieur du marché pour interpeller et rendre visible le marché et ainsi attirer de nouveaux clients à l'intérieur du marché.
- ▶ **Soutien aux porteurs de projets :**
 - ◆ Favoriser la mise en contact des porteurs de projet avec les propriétaires de cellules commerciales vides.
 - ◆ Soutien aux commerçants installés dans leurs démarches : livret d'accueil, démarches d'enseignes, affichage publicitaire possible gratuits et payants dans les différents outils de communication de la commune.
 - ◆ Mise en contact systématique avec l'association locale C@Combs

4. Axe de développement : Les équipements communaux et services

INTRODUCTION

- ▶ La commune de Combs-la-Ville est dotée d'un très bon niveau d'équipements collectifs et de services.
- ▶ Les équipements existent, il faut poursuivre leur modernisation et le travail pour les rendre accessibles à tous.
- ▶ Combs-la-Ville, comme de nombreuses communes de France, n'échappe pas à l'appauvrissement de l'offre de soins. Un travail est engagé en partenariat avec les professionnels de santé pour maintenir une offre en corrélation avec les besoins d'une commune de 22000 habitants.



4. Axe de développement : Les équipements communaux et services

LA STRATÉGIE COMBS-LA-VILLAISE

- ▶ **Maintenir la qualité de son niveau d'équipements en adaptant l'offre aux évolutions de la population et aux nouvelles attentes**
- ▶ **Adapter l'offre et l'amener au plus près des usagers « aller vers »**
- ▶ **Participer au développement de l'offre de soin en proximité**
- ▶ **Mettre en place une concertation avec les généralistes, spécialistes et acteurs paramédicaux du territoire pour mieux cerner les besoins**

LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- ▶ **Réutiliser l'existant avec des équipements sobres et évolutifs :**
 - ◆ Privilégier les réhabilitations en rénovant les équipements existant et en adaptant ces derniers à l'évolution des pratiques
 - ◆ Prendre en compte le « coût global »
 - ◆ Intégrer l'espace public dans une logique intégrée avec des équipements mutualisés et polyvalents
- ▶ **Poursuivre la mise aux normes en termes d'accessibilité**
- ▶ **Concevoir des équipements durables et résilients**
- ▶ **Intégrer les équipements comme lieux de ressources d'un quartier**
- ▶ **Inscrire le numérique comme une prolongation du service public**
- ▶ **Adapter les équipements aux publics les plus éloignés des services**
- ▶ **Créer une maison médicale et/ou favoriser l'installation de professionnels de santé au sein des nouveaux programmes immobiliers**
- ▶ **Mettre à disposition des logements communaux à loyers avantageux aux professionnels de santé qui se forment ou exercent à Combs-la-Ville**
- ▶ **Créer et animer un réseau des professionnels de santé**



PARTIE - III -

PROJET PRESENTE

**La transformation du gymnase Beausoleil
en un centre unique
de pratique des Arts Martiaux (Dojo)**



Envoyé en préfecture le 03/06/2022

Reçu en préfecture le 03/06/2022

Affiché le 03/06/2022



ID : 077-217701226-20220530-DEL_30MAI22__1-DE

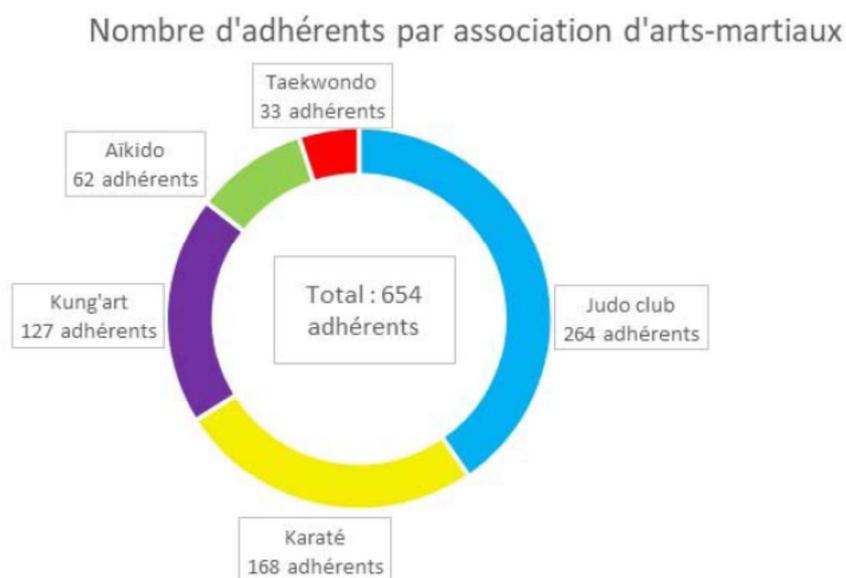
LA TRANSFORMATION DU GYMNASE BEAUSOLEIL EN UN CENTRE UNIQUE DE PRATIQUE DES ARTS MARTIAUX (DOJO)

Si Combs-la-Ville est une ville qui possède un bon niveau d'équipements, elle doit néanmoins veiller à maintenir celui-ci en adaptant son offre aux évolutions de la population ainsi qu'aux nouvelles attentes. Sa forte implication dans la transition écologique et énergétique l'amène à réfléchir ses projets en « réutilisant l'existant » pour la création d'équipements sobres, évolutifs dans une logique intégrée d'équipements polyvalents et mutualisés. Après la réhabilitation-extension de la piscine Tournesol devenu Centre Aquatique Camille Muffat, la ville affiche maintenant son identité territoriale en souhaitant transformer le gymnase Beausoleil en un centre unique de pratiques des Arts Martiaux. Cet équipement dédié aux associations d'arts martiaux offrira néanmoins une polyvalence d'emploi aux différents publics (associations, scolaires...).

A) L'ANALYSE DES BESOINS

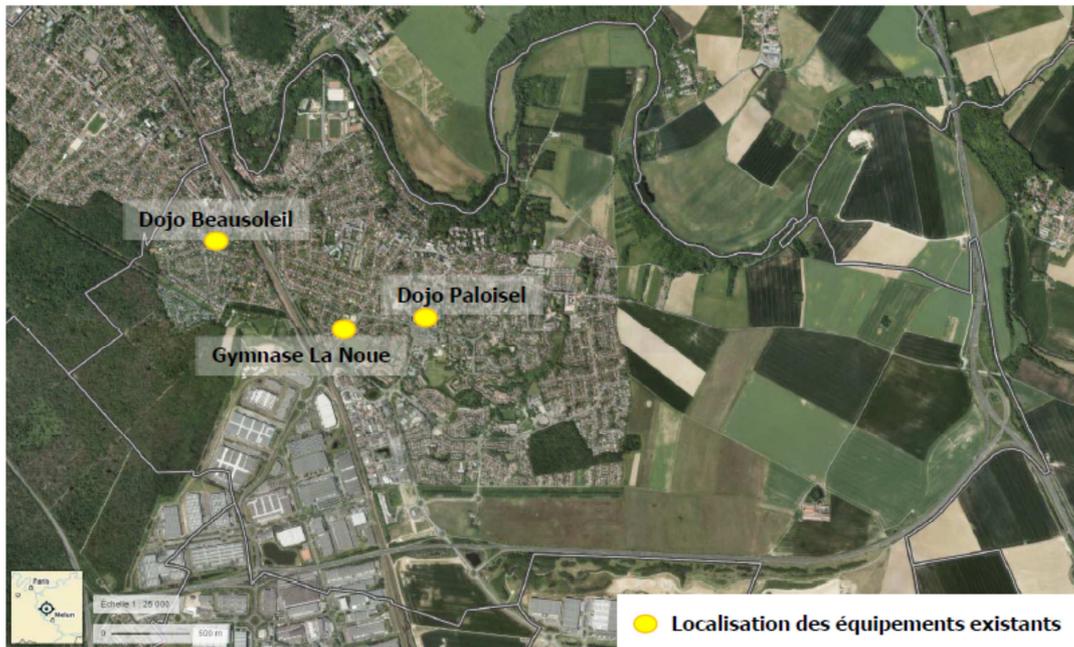
1. La pratique des arts martiaux à Combs-la-Ville

Cinq associations sportives d'arts martiaux, regroupant **654 adhérents**, officient aujourd'hui sur le territoire communal avec des niveaux allant du niveau départemental au niveau international.



On observe une **surreprésentation par rapport à la moyenne régionale** : 175 licenciés dans 3 fédérations les plus représentées en Ile-de-France (judo, karaté, taekwondo) contre 52 en Ile-de-France, soit + **15%**.

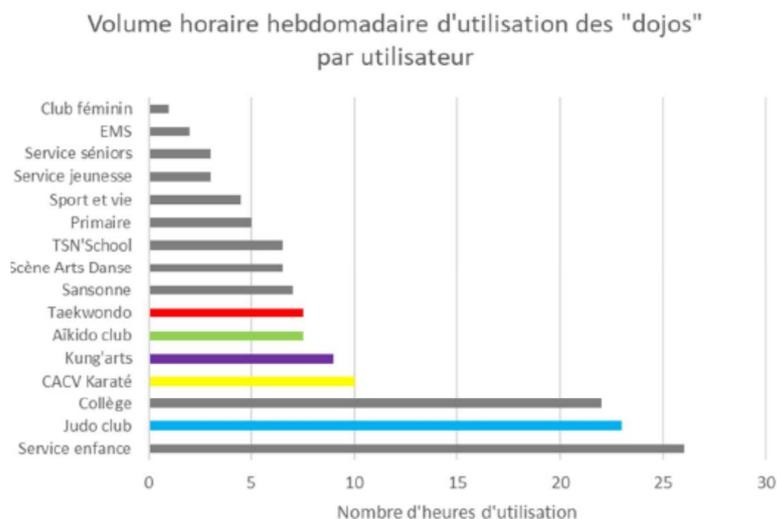
Actuellement trois lieux de pratique sont destinés aux arts martiaux :



	Surface de la salle	Surface de tapis
Dojo Paloisel	175m ²	132m ²
Dojo Beausoleil	230m ²	180m ²
Gymnase de la Noue	300m ²	/

Ces équipements sont aujourd'hui inadaptés ou devenus trop vétustes pour accueillir les associations sportives de façon satisfaisante. De plus, ces associations sont en plein essor, tant au niveau de la pratique, que sur le nombre d'adhérents, la construction d'un nouveau équipement dédié aux arts martiaux apparaît, de fait, opportun.

Les utilisateurs des différents sites



Les différents dojos sont également utilisés par les services municipaux et les scolaires. Le taux d'occupation des différentes salles est correct. En semaine, il atteint : 69% pour le gymnase Paloisel, 62% pour le gymnase La Noue et 57% pour le gymnase Beausoleil. En moyenne, les 3 équipements sont utilisés à hauteur de 62%.

Les utilisateurs recensés du futur équipement sont les associations d'arts-martiaux, les scolaires et les services municipaux

2. Les besoins exprimés

Il ressort de cette analyse les besoins suivants :

Un Dojo comprenant 2 aires de combat, une salle d'activités mixtes en parquet, dotée de fourreaux pour un éventuel ring de boxe et un tatami amovible. L'équipement devra être attractif et convivial, durable dans le temps et construit dans une démarche environnementale affirmée.

B) LE PRE-PROGRAMME

Envoyé en préfecture le 03/06/2022

Reçu en préfecture le 03/06/2022

Affiché le 03/06/2022

SLO

ID : 077-217701226-20220530-DEL_30MAI22__1-DE

Décomposition du programme :

Cette opération consiste à la réhabilitation du gymnase Beausoleil, au désamiantage de ce dernier. A la création d'une extension avec une salle de 200 m² environ, de 4 blocs de vestiaires et de sanitaires hommes et femmes d'une surface par vestiaire et sanitaire de 50m² de deux réserves de 35 m² environ. Ces éléments seront implantés dans la continuité du gymnase existant afin de favoriser les accès, le principe du pied chaussé en arrivant et du pied déchaussé pour l'accès aux salles sera intégré. Des bancs et patères seront implantés dans les vestiaires. Une cabine adulte et PMR dans chaque élément devra être prévue. La grande salle existante sera dédiée à la pratique des arts martiaux. L'extension sera elle plus polyvalente, avec la pratique de sports du type : karaté, boxe. Elle sera également mise à disposition des scolaires.

La salle existante de 230 m² équipée à ce jour de 2 aires de combat type judo sera après réhabilitation consacrée uniquement à la pratique des arts martiaux. Les équipements pour la pratique de ces sports devront être intégrés à cette salle. Il sera privilégié, des protections murales amovibles, des tapis sur sous-faces souples constituées d'une ossature en plancher bois sur lambourdes avec sous couche amortissante, cette structure recouverte d'une résine anti dérapant afin de fixer les tatamis pour atténuer les chutes.

Les vestiaires et douches actuels du 1^{er} étage seront désaffectés. Cette surface sera réaménagée en bureaux (3) pour accueillir les associations sportives. Un sanitaire mixte sera créé à cet étage.

La destination de la pièce réserve du RDC actuel plus ou moins équipée en salle de musculation doit retrouver sa destination initiale de réserve.

Le bureau du RDC peut être aménagé en pièce d'accueil et d'échange pour les PMR et le monde associatif.

Le sanitaire existant sera conservé et réhabilité.

Analyse et perspective.

Envoyé en préfecture le 03/06/2022

Reçu en préfecture le 03/06/2022

Affiché le 03/06/2022



ID : 077-217701226-20220530-DEL_30MAI22__1-DE

Il est souhaité dans cette phase de réhabilitation de cette salle de sports de la fin des années 60 de procéder à une mise à nu des supports, de faire réapparaître cette charpente intéressante sur le plan architecturale.

Il convient d'effectuer la dépose de l'ensemble des faux plafonds 2 nappes afin de donner à l'ensemble de cette salle une hauteur sous charpente et de créer « un bel aspect ». Le traitement des fers doit être réalisé et faire ressortir ce côté post industriel. Il en est de même pour les façades qui à une époque ont été couvertes de tuiles amiantées.

La toiture après désamiantage, sera composée de bacs acier isolés. Nous essaierons sur l'ensemble du programme de tendre vers la RT2012 plus.

Les façades après la dépose des tuiles et le désamiantage seront isolées par l'extérieur.

Les châssis bas sont récents ils seront dans la mesure du possible conservés et complétés en fonction du projet architectural afin de créer de la transparence.

Dans le cadre de la réhabilitation le maître d'œuvre se réserve le droit de création et de modification des trames de châssis.

Le local réserve existant sera remanié, sa destination de réserve doit être retrouvée il devra impérativement avoir des portes ajourées.

L'ensemble des portes devra être remplacé afin de s'assurer de l'accessibilité sur l'ensemble de l'équipement. Elles seront équipées de serrure JPM KESO 2000, sur l'organigramme de la ville de Combs-la-Ville.

Un point d'accueil spécifique devra être créé au RDC afin de favoriser les échanges avec les associations et les PMR.

L'éclairage sur l'ensemble de l'équipement devra être remanié. Il doit correspondre aux normes pour la pratique des arts martiaux.

Des Prises devront être complétées, voire installées au niveau des bureaux. Des gaines, des fourreaux devront être passés afin de pouvoir assurer une distribution en courant faible.

Des allumages par détection automatique seront prévus dans les circulations, sanitaires, vestiaires, réserves y compris dans l'extension.

Au regard de la réhabilitation et de l'extension, les unités de sortie de secours devront être adaptées et recalculées.

L'extension de 200 m² aura une vocation polyvalente, mais avec une priorité donnée à la pratique du karaté, pour la pratique de cet art martial des tatamis seront implantés et posés. Le sol sera plutôt parqueté, des réservations seront prévues pour la pose d'un ring de boxe anglaise ou française. Des supports pour des sacs de frappe seront prévus, le calcul de cette surcharge doit être fait au regard de l'extension.

Sur un mur des miroirs seront disposés. Cette salle pourra être également utilisée par les scolaires.

Les vestiaires et sanitaires seront différenciés homme et femme. Une douche et un sanitaire PMR seront prévus afin de desservir les deux parties de l'équipement. Des bancs et patères seront posés dans chaque vestiaire. Soit au total 4 blocs vestiaires deux vers l'équipement rénovés, deux vers l'extension.

L'accès du nouvel équipement remanié :

Il se fera par le parking existant, et, par une nouvelle entrée créée. Le cheminement se fera sur le principe des pieds chaussés (accès vestiaire) et déchaussés pour l'accès aux salles de pratique des arts martiaux ou de la salle parquetée. Les salles de 35 m² (réserve) communiqueront directement sur la salle polyvalente. Elles seront équipées d'une porte ajourée conformément à la réglementation,

Sur le plan général :

Le chauffage se fera au départ de la chaufferie existante en accord avec l'exploitant de la ville. Les extensions électriques se feront au départ du tableau existant.

Les alimentations eau chaude sanitaire eau froide se feront en prolongation des réseaux existants.

Les raccords sur les réseaux EP / EU devront être calculés avec l'extension et se feront sur l'existant ou au plus proche, le principe de la rétention à la parcelle pour les EP devra être abordé.

Une centrale d'air devra être mise en œuvre afin de faciliter le renouvellement d'air de l'équipement et des vestiaires. Cette dernière devra être positionnée le plus loin possible des habitations, l'approche des performances acoustiques devra être donnée.

Il sera prévu ou pas en fonction du classement de l'ERP de l'équipement dans son unité l'installation d'une alarme incendie.

Les équipements de premiers secours, les plans d'évacuations, la rebose du défibrillateur la signalisation de ces dispositifs doit être intégrer.

Une alarme anti-intrusion avec report à notre télésurveilleur sera installée sur l'ensemble de l'équipement.

Sur le volet environnemental il est souhaité :

- L'isolation sera favorisée par des matériaux bio-sourcés type chanvre, une structure bois peut être envisagée pour l'ensemble de l'extension.
- Un éclairage adapté et modulable à très faible consommation sera privilégié.

- De la détection automatique généralisée dans les lieux peu utilisés vestiaires, sanitaires, circulations.
- La réglementation thermique 2012 plus sera si possible déployée au regard de la réhabilitation du gymnase existant.

Sur la partie fonctionnement

- De l'eau chaude sanitaire sur mitigeur sera installée, des boutons poussoir seront mis en œuvre sur l'ensemble des équipements.
- Il sera étudié, la possibilité d'une production d'eau chaude sanitaire solaire sur la partie rénovée. Avec la possibilité d'un ballon au niveau de la chaufferie existante et appoint gaz.
- Un point d'eau froide de puisage sera installé dans chaque vestiaire.
- Il sera privilégié l'utilisation après diagnostic des réseaux existants évacuation des EU et des EP. Les réseaux de distribution des fluides au départ de la chaufferie existante devront eux aussi après analyse être privilégiés. Pour les EP la rétention à la parcelle devra être favorisée dans la mesure du possible.
- Un balisage extérieur par éclairage à détection sera proposé sur les façades.
- La réglementation des ERP et l'accessibilité devront être totalement en adéquation avec ce programme.

Implantation

La partie à rénover devra être intégrée à l'extension proposée. L'extension sera construite en prolongement du gymnase actuel, il est possible de construire en limite séparative au regard du PLU, Cependant les hauteurs devront être maîtrisées afin de ne pas dénaturer les perspectives et la jouissance du voisinage.

L'intégration dans le site doit se faire de façon douce au regard des zones pavillonnaires, avec un geste fort sur le plan environnemental. Il faut imaginer cette réalisation avec la refonte, la perméabilisation et la végétalisation du parking actuel.

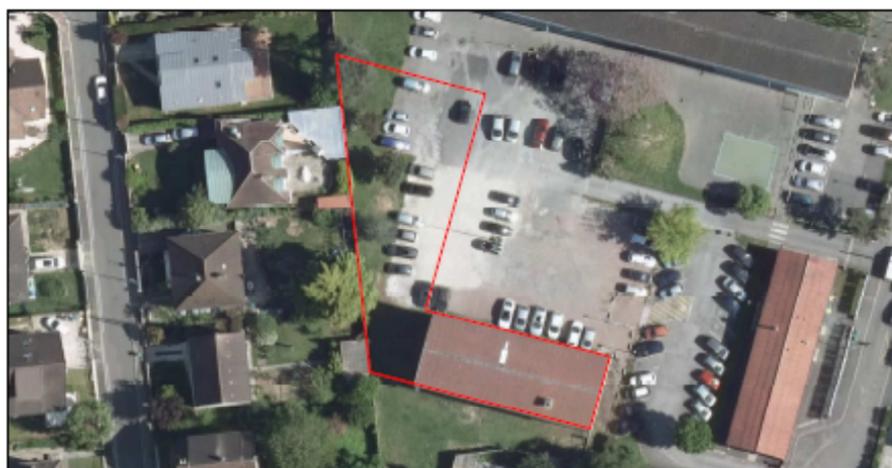
Cette refonte du parking fera partie d'une tranche optionnelle, qui peut être intégrée au projet.

<p>Envoyé en préfecture le 03/06/2022 Reçu en préfecture le 03/06/2022 Affiché le 03/06/2022 ID : 077-217701226-20220530-DEL_30MAI22__1-DE</p> 

Plan de situation



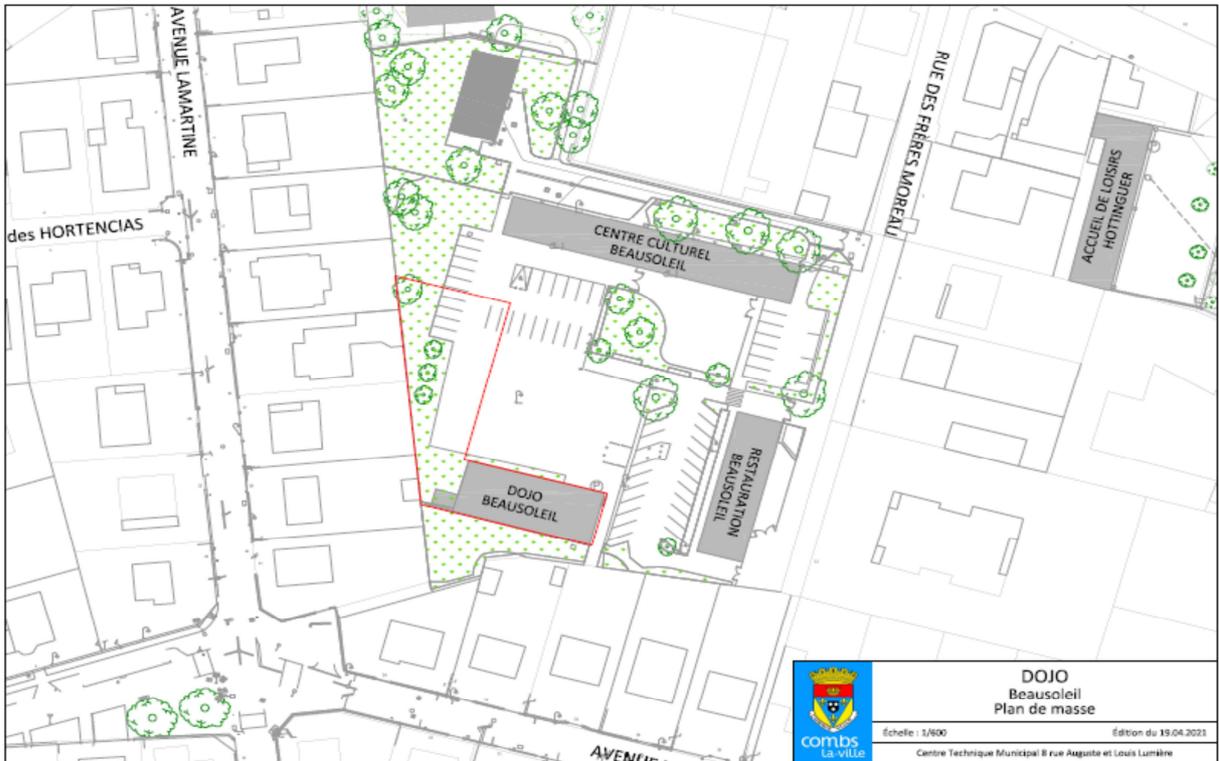
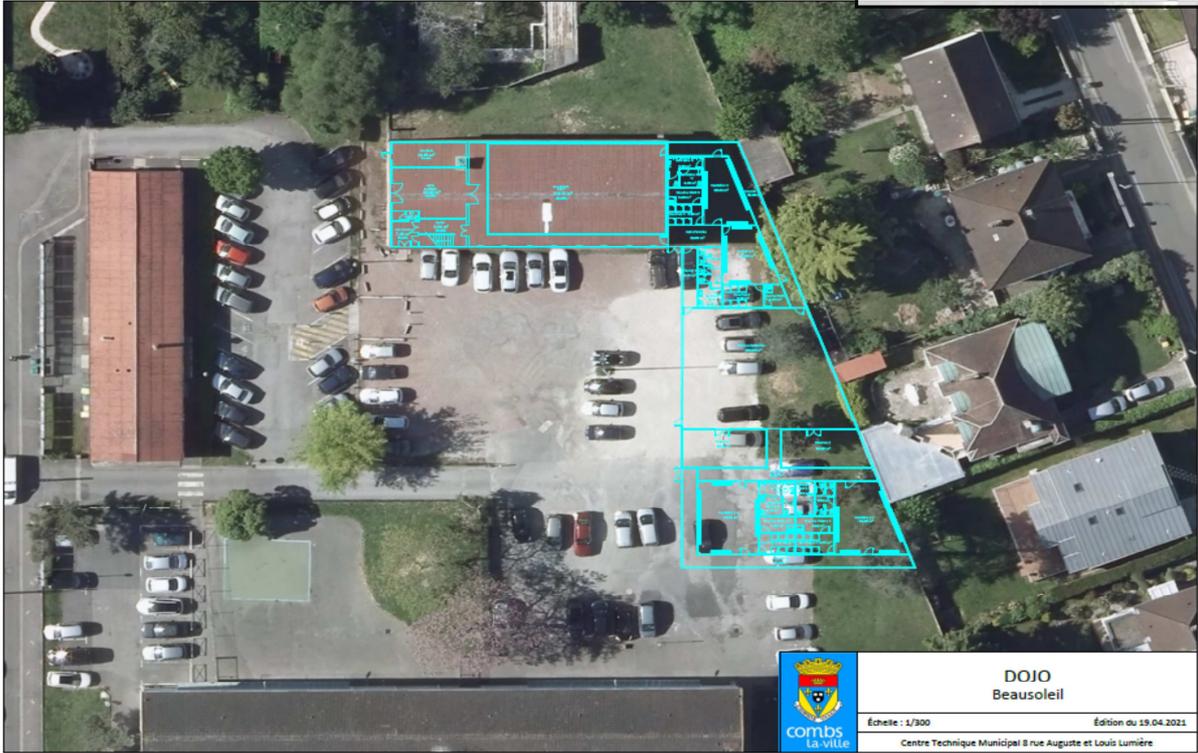
Plan de situation Dojo Beausoleil



Centre Technique Municipal

8 rue Auguste et Louis Lumière

Édition du 19.04.2021



C) L'ESTIMATION FINANCIERE

Réhabilitation-Extension DOJO Gymnase BEAUSOLEIL				
	M ²	HT/M ²	Total HT	TTC
Amiante				
Pignon 2	100	200	20 000	24 000
toiture	310	300	93 000	111 600
façades 2	30	200	6 000	7 200
Traitement /T	12	500	6 000	7 200
			125 000	150 000
Réhabilitation				
électricité	310	250	77 500	93 000
isolation Pignons	160	150	24 000	28 800
toiture	310	300	93 000	111 600
1er étage	50	800	40 000	48 000
Isolation façades	400	150	60 000	72 000
Peinture	1000	21	21 000	25 200
Plomberie	1	30 000	30 000	36 000
Châssis	60	4 300	258 000	309 600
Ventilation	1	35 000	35 000	42 000
			638 500	766 200
Agrandissement				
Salle	200	2 200	440 000	528 000
vestiaires H	120	2 200	264 000	316 800
vestiaires F	120	2 200	264 000	316 800
Circulation	120	2 000	240 000	288 000
Réserve	70	1 600	112 000	134 400
Hall	12	2 000	24 000	28 800
Assainissement	1	45 000	45 000	54 000
	643	0	1 389 000	1 666 800
Travaux			2 152 500	2 583 000
Mo / BE/ BC				
Mo 10%			215 250	258 300
Etude de sol	1	12 000	12 000	14 400
BE structure 0			0	0
Be Fluide 0			0	0
SPS 1%			13 747	16 496
BC 1,5%			20 621	24 745
total Mo BE BC			261 618	313 941
Total			2 414 118	2 896 941

D) PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELLE

DEPENSES		
Imputation	Montant HT	Montant TTC
2313	2 877 718 €	3 453 262 €

RECETTES		
Moyens financiers	Montant HT	Taux
Etat - DSIL	1 207 865 €	42 %
Conseil régional	94 309 €	3 %
Conseil départemental	1 000 000 €	35 %
Total aides publiques	2 302 174 €	80 %
Emprunt		
Ressources propres	575 544 €	20%
TOTAL GENERAL	2 877 718 €	100 %